

Besoin en personnel de santé dans le canton de Fribourg

Question

La santé publique en Suisse est confrontée à de grands défis: les développements démographiques, économiques et sociaux feront exploser les besoins en personnel de santé dans les années à venir. Selon l'Observatoire suisse de la santé (Obsan), le besoin en personnel dans le domaine des soins et de la thérapie pourrait augmenter de 174 000, aujourd'hui, à 196 000 en 2020 et à 226 000 en 2030. La Confédération prévoit un manque de personnel alarmant surtout dans les soins aux personnes âgées. Afin de relever ce défi, la Confédération et les cantons sont appelés à promouvoir les professions de la santé en partenariat avec les organisations du monde du travail. La Confédération développe actuellement une systématique de formation unifiée pour les professions de la santé et met l'accent sur la différenciation de ces professions. L'éventail de l'offre de formation englobe désormais tous les niveaux, de la formation professionnelle initiale aux hautes écoles spécialisées et aux universités en passant par les écoles supérieures selon le principe de «pas de diplôme sans passerelle vers d'autres formations» (= perméabilité).

En ce qui concerne les besoins croissants en personnel soignant, nous adressons les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il les besoins en personnel soignant dans les différents domaines de la santé publique dans le canton de Fribourg à court, moyen et long terme?
2. Si le canton de Fribourg doit s'attendre à un besoin accru, voire à un manque de personnel soignant, quelles sont les mesures prévues par le Conseil d'Etat?
3. Est-ce que des mesures ont déjà été prises dans le canton de Fribourg pour augmenter l'attrait des professions de la santé? Si oui, lesquelles? Sinon, pourquoi pas? Quelles sont les éventuelles mesures planifiées?
4. Depuis le 1^{er} janvier 2009, la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale «d'assistant ou assistante en soins et santé communautaire» est en vigueur. Ces professionnels auront à l'avenir un rôle important dans le domaine des soins. Malheureusement, cette formation n'existe pas pour les personnes germanophones de notre canton. Pourquoi? Est-il prévu d'ouvrir une voie de formation similaire pour les Fribourgeois et Fribourgeoises germanophones dans leur canton?
5. Dans le domaine des formations peu exigeantes, les deux organisations faïtières OdASanté et SAVOIRSOCIAL élaborent une ordonnance sur la formation «d'aide en soins et accompagnement avec attestation fédérale». En 2012, cette formation sera introduite au niveau national. Le canton d'Argovie a lancé une formation pilote cette année et les cantons de Bâle-Campagne et de Berne suivront en 2011. Est-ce que le canton de Fribourg prévoit également l'introduction de cette formation qui est conçue comme une formation professionnelle initiale de deux ans d'aide en soins et accompagnement? Si oui, à partir de quand? Sinon, pourquoi pas?

6. Paradoxalement au besoin croissant en personnel, il y a souvent un manque de places de formation dans les institutions médicales. Le canton de Fribourg est-il également confronté à ce dilemme? Si oui, quelles sont les mesures prises par le Conseil d'Etat pour répondre à ce problème? Quelles sont les mesures planifiées? Quelle est l'offre de places de formation pour les personnes germanophones?

Le 22 janvier 2010

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est en mesure de répondre aux questions des députés Fasel et Beyeler comme il suit:

1. *Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il les besoins en personnel soignant dans les différents domaines de la santé publique dans le canton de Fribourg à court, moyen et long terme?*

En juin 2009, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a coordonné une enquête de la CDS et l'OdASanté (Organisation faîtière nationale du monde du travail Santé) concernant les mesures de promotion actuelles dans les cantons. L'enquête portait également sur la situation actuelle sur le marché du recrutement. Cette enquête montre que la situation relative au recrutement en personnel de santé est appréciée de manière différente selon le type d'institution. Si la situation est satisfaisante pour le Réseau hospitalier fribourgeois, elle est tendue pour le Réseau fribourgeois en santé mentale, les EMS et les soins à domicile.

Pour les années à venir, il n'y a pas lieu de penser que la situation du canton de Fribourg sera meilleure que celle qui est décrite par l'Observatoire suisse de la santé (rapport Obsan)¹ qui estime le besoin supplémentaire en personnel de santé à 13 % en moyenne pour toute la Suisse. Le besoin supplémentaire en personnel de santé dans le canton de Fribourg devrait même dépasser ce taux.

En effet, le scénario démographique établi par l'Office fédéral de la statistique (scénario moyen) montre que la population de plus de 65 ans dans le canton de Fribourg augmentera en moyenne de 54 % entre 2006 et 2020, alors que cette hausse n'est estimée qu'à 34 % pour toute la Suisse. Pour la population de 80 ans et plus, cette hausse devrait se situer autour des 33 %, soit à un niveau comparable à celui qui est attendu pour l'ensemble de la Suisse.

De plus, selon les hypothèses de travail retenues par l'Obsan:

- le taux de recours selon l'âge et le sexe diminue dans les mêmes proportions que le gain d'espérance de vie. En d'autres termes, toutes les années de vie gagnées le sont sans avoir besoin de soins;
- le recours aux soins aigus ne change pas, mais la durée de prise en charge diminue.

¹ L'Observatoire de la santé a publié en février 2009 un rapport intitulé «Personnel de santé en Suisse – Etat des lieux et perspectives jusqu'en 2020».

Ces hypothèses de travail corroborent celles qui ont été retenues par la planification sanitaire du canton de Fribourg et plus précisément par la planification hospitalière de mars 2008 et la planification des soins de longue durée actuellement en consultation.

Le besoin supplémentaire en personnel de santé sera probablement encore plus élevé si l'on tient compte des besoins supplémentaires en personnel de santé des institutions de réadaptation et des établissements psychiatriques non compris dans le champ d'analyse de l'Obsan, du besoin en relève professionnelle et d'autres facteurs tels que des variables épidémiologiques et sociodémographiques (Rapport national CDS – OdASanté)².

Seule une étude propre au canton de Fribourg peut permettre de déterminer plus précisément le besoin supplémentaire en personnel de santé.

2. *Si le canton de Fribourg doit s'attendre à un besoin accru, voire à un manque de personnel soignant, quelles sont les mesures prévues par le Conseil d'Etat?*

Pour conclure à une pénurie, il faut mettre les besoins en personnel de santé en relation avec l'offre en personnel de santé.

Le rapport CDS – OdASanté sur les besoins en effectifs dans les professions de la santé de décembre 2009 compare les besoins à l'offre prévisible et conclut à une pénurie pour toutes les professions de santé. Cependant, l'offre en personnel de santé devrait être meilleure dans le canton de Fribourg que dans le reste de la Suisse en moyenne. En effet, la population de 20 ans à 64 ans devrait augmenter de 11 % entre 2006 et 2020, alors qu'elle ne devrait s'accroître que de 4 % en moyenne pour tout le territoire suisse. Ainsi, si la pénurie en personnel de santé doit également toucher le canton de Fribourg, en raison de son meilleur potentiel d'augmentation de personnel en santé, elle devrait être moins marquée que dans les autres cantons. Toutefois, à terme, les tensions sur le marché du recrutement devraient être semblables dans toute la Suisse. Seule une étude propre au canton de Fribourg peut permettre de mesurer l'ampleur du problème.

A la suite à ce rapport, des démarches ont été initiées entre les trois Directions concernées, soit la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) et la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Ces trois Directions ont ainsi chargé un groupe de travail de proposer un plan d'action propre au canton de Fribourg, sur la base d'une étude préalable sur les besoins supplémentaires et la pénurie du canton de Fribourg en personnel de santé. L'Organisation du monde du travail (OrTra) Santé-Social Fribourg, créée en 2008 et à laquelle ont adhéré toutes les institutions de la santé, individuellement ou par l'intermédiaire de leur organisation faîtière, participera aux réflexions de ce groupe de travail.

Actuellement, des actions ponctuelles sont menées au fur et à mesure des besoins. Parmi les mesures déjà prises, il faut notamment mentionner les suivantes:

- incitation, par le subventionnement des institutions de santé, à l'engagement d'apprenti-e-s assistants et assistantes en soins et santé communautaire (ASSC) et d'apprenti-e-s socio-éducatifs (ASE);

² La CDS et l'OdASanté ont publié en décembre 2009 le «Rapport national sur les besoins en effectifs dans les professions de la santé». Ce rapport, tout en se fondant sur le rapport de l'Obsan, apporte une image plus globale et différenciée de la situation. Il met également en garde contre le fait que le besoin en personnel de santé sera influencé par d'autres facteurs (productivité efficacité, épidémiologiques sociodémographiques).

- incitation, par le subventionnement des institutions de santé, à la formation des adultes;
- présentation des métiers de la santé par les écoles dans le cadre des Forums de métiers (START);
- organisation de journées «portes ouvertes» par les écoles et institutions de la santé;
- intégration des ASSC et des ASE dans la dotation en personnel de soins et d'accompagnement des établissements médico-sociaux;
- augmentation de la capacité d'accueil de la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR) à la rentrée 2009;
- mise en place des maturités spécialisées orientation santé à la rentrée 2010.

Il faut également relever l'organisation de séances d'information dans les districts pour faire connaître l'apprentissage d'ASSC et d'ASE par l'OrTra.

Ces actions doivent toutefois s'inscrire dans une planification coordonnée.

D'autres moyens devront être également envisagés. Il s'agira ainsi de promouvoir la formation dans les professions de la santé, de maintenir le personnel dans la vie professionnelle (allongement de la durée de l'exercice professionnel), permettre à des personnes ayant cessé l'exercice de leur profession de santé de réintégrer le monde du travail ou favoriser la reconversion professionnelle. La nouvelle loi (LCP) mise en consultation – et à la condition qu'elle soit acceptée par le Grand Conseil – permettra de maintenir ou d'offrir une activité au-delà de 65 ans (jusqu'à 67 ans). Cela démontre que le Conseil d'Etat prend au sérieux l'évolution démographique et les futurs problèmes de recrutement de personnel à l'Etat sur un marché du travail plus serré (manque de jeunes) en permettant aux personnes bien formées et encore «en pleine forme» de continuer une activité.

L'optimisation de l'utilisation du personnel en place par un réexamen de l'organisation du travail et une restructuration de la composition des équipes est aussi un élément à approfondir. A ce sujet, la DSAS a organisé, pour les institutions de santé subventionnées, une séance de présentation d'un instrument appelé Skill- et Grademix qui devrait les aider à définir la composition de l'équipe idéale et augmenter ainsi l'efficacité du personnel en place. Si les institutions de santé confirment leur intérêt pour cet outil, la DSAS est disposée à analyser les conditions nécessaires à la mise en place d'un tel outil (organisation de projet, financement, ...).

3. *Est-ce que des mesures ont déjà été prises dans le canton de Fribourg pour augmenter l'attrait des professions de la santé? Si oui, lesquelles? Sinon, pourquoi pas? Quelles sont les éventuelles mesures planifiées?*

Il est à relever, en préambule, que les difficultés liées au recrutement du personnel de santé est un problème d'ordre structurel. Il semble que le niveau de rémunération ou les conditions d'engagement (les vacances ont été augmentées ainsi que progressivement les indemnités de nuit – compensations en temps) ne jouent pas un rôle déterminant. Les conditions de travail offertes sont en tout cas bonnes et tout à fait comparables à celles des autres cantons.

Par ailleurs, une majorité de fonctions dans le domaine des soins est déjà passée par Evalfri (évaluation des fonctions à l'Etat de Fribourg). Cela a permis une revalorisation de la classification de certaines fonctions (ASSC, infirmier, infirmier spécialisé et fonctions cadres des soins notamment). Actuellement, d'autres fonctions de soins sont en cours d'évaluation (aide familiale, infirmier assistant, ...). Cette mesure devrait aussi contribuer à l'attrait des professions de la santé.

Mise en œuvre de la formation professionnelle initiale d'assistant ou assistante en soins et santé communautaire – ASSC

Au niveau de la formation professionnelle initiale, des partenariats forts et interdirectionnels (DICS, DEE, DSAS) ont été créés depuis 2002 pour faciliter la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale d'assistant ou assistante en soins et santé communautaire, d'abord sous l'égide de l'ordonnance de formation de la Croix-Rouge suisse, de 2002 à 2008, puis de l'ordonnance fédérale édictée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie pour la rentrée scolaire 2009. Il s'agissait de positionner clairement cette nouvelle profession du degré secondaire II – appelée communément «apprentissage» – dans la hiérarchie des professions de la santé et des soins. Il est à relever que la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) – entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004 – intègre nouvellement les domaines de la santé et du social et que ce changement de paradigme n'a pas facilité leurs intégrations.

En raison de la nouveauté de l'apprentissage d'assistant ou assistante en soins et santé communautaire dans ce domaine professionnel, le canton de Fribourg a mis en place, à l'instar des autres cantons de Suisse romande, le système de type école–stages, en partenariat avec l'Ecole du personnel soignant, pour commencer la formation en 2002. Pour assurer le transfert de l'apprentissage d'assistant ou assistante en soins et santé communautaire de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport vers la Direction de l'économie et de l'emploi, un groupe de pilotage réunissant les Directions concernées a été instauré pour que, dès 2005, la nouvelle Ecole professionnelle santé-social, à Posieux, puisse assurer les formations et le développement du domaine de la santé et démarrer avec celui du social en 2006. A ce titre, un groupe de pilotage a remis son rapport en mars 2006 au Conseil d'Etat. Dans la partie alémanique du canton, le système de formation de type dual a tout de suite été privilégié, car mieux connu et accepté de ce milieu professionnel. Plus globalement, la culture de la formation professionnelle de type dual est plus marquée en Suisse alémanique qu'en Suisse romande voire latine.

Mise en place de la maturité spécialisée orientation santé dans les écoles de culture générale

La filière de la maturité spécialisée orientation santé sera offerte dès l'année scolaire 2010/11, en français et en allemand, à l'Ecole de culture générale Fribourg (ECGF), en français au Collège du Sud à Bulle et au Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) à Payerne. En effet, à partir de 2011, l'admission dans une haute école spécialisée du domaine santé ne sera possible que pour les titulaires d'une maturité professionnelle, d'une maturité spécialisée ou d'une maturité gymnasiale. Nos écoles de culture générale forment, bon an mal an, environ une centaine d'élèves qui poursuivent une formation en haute école dans le domaine de la santé, notamment dans la filière des soins infirmiers de la HEdS-FR. Afin que ces élèves puissent à l'avenir accéder aux hautes écoles, il était important de leur donner la possibilité d'obtenir une maturité spécialisée pour compléter leur certificat ECG. Cette filière est valorisante et constituera un attrait supplémentaire pour la formation en ECG. Elle comprend une formation théorique et pratique à la HEdS-FR (ancienne année préparatoire), des stages en institutions et la réalisation d'un travail de maturité spécialisée. Le certificat de maturité spécialisée orientation santé, offert par le canton de Fribourg, fera l'objet d'une procédure de

reconnaissance auprès de la CDIP, afin d'être reconnu dans toutes les hautes écoles de santé de Suisse.

Mise en place de la formation *Bachelor of Science* HES-SO en soins infirmiers à la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR)

Sur la base de la Convention intercantonale créant la Haute Ecole spécialisée santé-social de Suisse romande, l'Ecole du personnel soignant, selon sa dénomination de l'époque, a été transformée en Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR). La formation en soins infirmiers est devenue une formation de type HES. Les premiers diplômés HES en soins infirmiers ont été décernés en 2006, les premiers *Bachelors of Science* HES-SO en 2009. La formation en soins infirmiers débouche dès lors sur un titre reconnu au niveau international, à la fois professionnalisant et offrant aux personnes diplômées des plans de carrière en donnant accès aux différents cursus subséquents. Le positionnement de la formation au niveau HES a renforcé l'intérêt pour la formation et pour la profession; preuve en est la constante augmentation des demandes d'admission à la HEdS. En 2008, la HEdS-FR a pu admettre une vingtaine d'étudiants et étudiantes supplémentaires.

Promotion

Comme déjà évoqué dans la réponse à la question 2, le Service de la formation professionnelle a collaboré de manière intensive avec la Direction de la santé et des affaires sociales pour encourager les institutions formatrices à s'impliquer dans ces nouvelles offres de formation. Par ailleurs, depuis le mois de septembre 2008, les autorités cantonales et les professionnels des domaines de la santé et du social peuvent compter sur un partenaire incontournable et indispensable qu'est l'Organisation du monde du travail (OrTra) Santé-Social Fribourg. La promotion des professions qu'elle représente fait notamment partie de ses compétences. A ce titre, il sied de relever que jusqu'à la création de l'OrTra Santé-Social Fribourg, le 30 septembre 2008, la promotion des professions a surtout été assurée par l'Etat, en particulier par les Directions concernées, leurs services et écoles. L'OrTra Santé-Social Fribourg, en étroite partenariat avec l'Etat, a assuré de nombreuses démarches de promotion qui sont en cours de réalisation ou ont été réalisées pour les deux domaines professionnels. Une des dernières démarches du Service de la formation professionnelle a été, en marge de la Conférence sur les places d'apprentissage du 26 octobre 2009, d'encourager formellement l'OrTra Santé-Social Fribourg à développer, avec son soutien et celui de la Confédération, les réseaux d'entreprises formatrices pour accroître l'offre des places d'apprentissage.

Chaque année, l'Ecole professionnelle santé-social organise des séances d'information tout public, rencontrant un succès toujours plus important. Aussi, en 2009, ce ne sont pas moins de 167 dossiers de candidatures qui ont été déposés à l'Ecole professionnelle santé-social pour quelque 65 places d'apprentissage en école-stages disponibles. En 2009, trois séances d'information ont été organisées par l'OrTra Santé-Social Fribourg en partenariat avec le Service de la formation professionnelle et l'Ecole professionnelle santé-social pour les institutions de la santé, afin, principalement, d'encourager le développement du type dual de la formation professionnelle d'assistant ou assistante en soins et santé communautaire, de les informer sur la nouvelle ordonnance de formation et de les encourager à engager des apprenti-e-s.

Ces champs professionnels peuvent également compter sur différentes manifestations, dont notamment la 3^e journée nationale des Hôpitaux qui a eu lieu le 19 septembre 2009, le Forum des métiers Start qui s'est déroulé du 20 au 25 janvier 2009, au cours duquel l'Ecole professionnelle santé-social a assuré la promotion avec des stands interactifs. Le prochain Forum des métiers Start se déroulera du 8 au 13 février 2011.

Sous réserve qu'un financement spécifique lui soit alloué, l'OrTra Santé-Social Fribourg est prête à s'engager dans cette importante manifestation cantonale en collaboration avec l'Ecole professionnelle santé-social et les hautes écoles spécialisées de ces domaines.

Le Service de la formation professionnelle est également intervenu lors de la séance plénière du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes en novembre 2009 pour présenter les différentes voies de formation, les exigences de la formation et l'organisation des formations santé-social. Les conseillers et conseillères en orientation doivent faire face à de nombreuses demandes de la part des élèves des cycles d'orientation, mais également des adultes non qualifiés travaillant dans les institutions cantonales ou à la recherche d'une reconversion professionnelle.

Afin d'assurer la qualité de la formation en entreprise, le Service de la formation professionnelle a organisé deux cours spécifiques pour formateurs et formatrices en entreprise, de février à mars 2010, auxquels l'OrTra Santé-Social Fribourg a ajouté une journée de formation continue. Ce sont ainsi 35 formateurs et formatrices qui ont obtenu une attestation au printemps 2010, attestation fédérale qui constitue un des critères pour l'obtention de l'autorisation de former.

De son côté, la HEdS-FR organise chaque année plusieurs séances d'information pour présenter la formation, notamment dans les écoles du niveau secondaire II (écoles de culture générale et collèges). Elle entretient aussi des relations étroites avec l'Ecole professionnelle santé-social pour l'orientation des apprenti-e-s ayant une maturité professionnelle et intéressés par le bachelor en soins infirmiers. Elle participe également au Forum des métiers Start. La rencontre annuelle avec les partenaires (hôpitaux et cliniques, EMS, aide et soins à domicile, autres établissements sanitaires et socio-sanitaires) permet de renforcer le partenariat entre l'Ecole et les institutions sanitaires et de discuter des questions liées à la formation pratique.

Procédure de qualification et validation des acquis

Les ordonnances de formation de la santé et du social sont les seules à proposer la mise en place d'une formation raccourcie standardisée pour les personnes avec une expérience professionnelle avérée. Aussi, dès la rentrée 2010 et à la condition que les effectifs permettent l'ouverture d'une classe, les personnes intéressées pourront-elles profiter de cette offre pour valider leur formation qui est déjà en cours pour la profession d'assistant socio-éducatif ou assistante socio-éducative.

S'agissant de la validation des acquis, l'OrTra Santé-Social Fribourg s'est clairement positionnée en faveur de ce type de formation. Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes est chargé du développement et de la coordination du ce projet, en collaboration avec l'OrTra et le Service de la formation professionnelle. Un planning a été fixé pour permettre aux personnes intéressées de travailler sur un dossier standardisé à partir de l'automne 2010, en vue de l'obtention du CFC par cette voie en été 2012. Le 5 mars 2010, 33 personnes ont déjà fait part de leur intérêt auprès du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes.

En outre, plusieurs candidats et candidates – sans contrat d'apprentissage – s'inscrivent à la procédure de qualification selon l'article 32 de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle qui exige une expérience professionnelle de cinq ans. Enfin l'Ecole professionnelle santé-social propose un complément de formation pour les aides-soignants et aides-soignantes qui souhaitent obtenir le certificat fédéral de capacité d'assistant ou assistante en soins et santé communautaire. Dans le cadre de cette offre, 43 personnes ont d'ores et déjà été certifiées, 56 sont déjà admises pour les examens

d'ici à 2012 et plus de 30 personnes ont manifesté leur intérêt pour passer les examens dès 2013.

Situation actuelle

Le canton de Fribourg compte actuellement 29 institutions autorisées à former des assistants et assistantes en soins et santé communautaire en système dual, dont 14 pour la partie germanophone. Six demandes d'autorisations francophones sont en cours d'approbation. Il est à préciser que, en fonction du nombre de professionnels au sein de l'institution, l'autorisation donne le droit de former plusieurs apprenti-e-s.

Actuellement, 177 personnes francophones sont en formation d'assistant ou assistante en soins et santé communautaire, dont 174 en école-stages, (90 % de femmes). Du côté alémanique, 10 femmes suivent une formation de type dual en trois ans et 16, la formation raccourcie en deux ans.

A la HEdS-FR, plus de 300 étudiants et étudiantes sont en formation. En 2009, la HEdS a organisé environ 550 stages (17 070 journées), répartis sur 69 institutions. Ces institutions ont signé des conventions avec la HES-SO. La formation est offerte en français, en allemand et en option bilingue.

A l'entrée 2009, 22 candidates issues de la voie CFC d'assistants et assistantes en soins et santé communautaire ayant une maturité professionnelle ont été admises pour le bachelor. Cette nouvelle voie de formation est particulièrement intéressante pour la jeunesse fribourgeoise.

Prolongation de l'offre de formation d'aide-soignant ou aide-soignante

A la suite de la demande de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées, l'Etat a prolongé la formation d'aide-soignant ou aide-soignante – reconnue par la Croix-Rouge suisse – de 2008 à 2012 pour une classe d'environ 25 participants et participantes par année. Cette offre, assurée par l'Ecole professionnelle santé-social, permet aux institutions fribourgeoises de poursuivre leur politique de formation continue pour ce type de personnel soignant d'ici à l'entrée en vigueur, prévue en 2012, de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de deux ans – sanctionnée par une attestation fédérale professionnelle – commune aux domaines de la santé et du social. Les lauréats et lauréates de la première volée de cette prolongation ont reçu leur certificat Croix-Rouge suisse le 15 avril 2010.

4. *Depuis le 1^{er} janvier 2009, la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale «d'assistant ou assistante en soins et santé communautaire» est en vigueur. Ces professionnels auront à l'avenir un rôle important dans le domaine des soins. Malheureusement, cette formation n'existe pas pour les personnes germanophones de notre canton. Pourquoi? Est-il prévu d'ouvrir une voie de formation similaire pour les Fribourgeois et Fribourgeoises germanophones dans leur canton?*

Situation actuelle

En accord avec l'OrTra Santé-Social Fribourg et les institutions formatrices, seul le système de type dual est offert aux apprenti-e-s assistants et assistantes en soins et santé communautaire germanophones. Depuis 2005, 7 personnes germanophones ont déjà été certifiées.

Les personnes en formation germanophones suivent l'enseignement professionnel à la *Berufs-, Fach- und Fortbildungsschule* à Berne.

Durant l'année scolaire 2009/10, 26 apprenti-e-s alémaniques assistants et assistantes en soins et santé communautaire suivent les cours en système de type dual dans une école professionnelle hors de notre canton (Berne). Le coût pour notre canton est de 184 600 francs (26 × 7100 francs).

Durant cette même année scolaire, 8 apprenti-e-s alémaniques assistants et assistantes socio-éducatifs suivent les cours en système de type dual dans une école professionnelle hors de notre canton (Lucerne et Berne). Le coût pour notre canton est de 56 800 francs (8 × 7100 francs).

Le coût total pour les 34 apprenti-e-s alémaniques qui suivent les cours hors de notre canton dans les domaines de la santé et du social durant l'année scolaire 2009/10 est donc de 241 400 francs.

Il est à relever que, depuis l'ouverture de l'Ecole professionnelle santé-social, dont le projet était soutenu par la Confédération, il a été prévu d'offrir l'enseignement dans les deux langues du canton, à condition que les effectifs soient suffisants. Toutefois, le nombre de contrats conclus n'a encore jamais permis l'ouverture d'une classe.

Rentrée scolaire 2010

Il est prévu d'ouvrir deux classes d'assistants et assistantes en soins et santé communautaire en système école–stages en trois ans, une classe en système dual en trois ans, une classe en système dual raccourcie sur deux ans et une classe de formation complémentaire pour les aides-soignants et aides-soignantes, pour un total d'environ 100 personnes en formation francophone.

S'agissant de l'enseignement germanophone, il est prévu d'ouvrir une classe d'assistants et assistantes en soins et santé communautaire en système dual en trois ans. Pour des raisons liées à la non-pérennisation de l'offre, la formation raccourcie en deux ans continuera d'être dispensée à l'Ecole professionnelle de Berne. En outre, 9 assistantes en soins et santé communautaire alémaniques effectueront la procédure de qualification en 2010.

S'agissant des exigences scolaires pour l'apprentissage d'assistant ou assistante en soins et santé communautaire, elles sont souvent sous-estimées par les personnes candidates. Cela explique partiellement l'engouement des jeunes pour cette profession.

L'OrTra cantonale, en collaboration avec le Service de la formation professionnelle et l'Ecole professionnelle santé-social, a organisé une séance d'information pour les institutions de la santé germanophones, à Tafers, le 9 novembre 2009, à laquelle quelque 30 formateurs et formatrices actifs ou potentiels ont participé avec intérêt.

5. *Dans le domaine des formations peu exigeantes, les deux organisations faïtières OdASanté et SAVOIRSOCIAL élaborent une ordonnance sur la formation «d'aide en soins et accompagnement avec attestation fédérale». En 2012, cette formation sera introduite au niveau national. Le canton d'Argovie a lancé une formation pilote cette année et les cantons de Bâle-Campagne et de Berne suivront en 2011. Est-ce que le canton de Fribourg prévoit également l'introduction de cette formation qui est conçue comme une formation professionnelle initiale de deux ans d'aide en soins et accompagnement? Si oui, à partir de quand? Sinon, pourquoi pas?*

Après consultation de ses partenaires, dont notamment l'OrTra Santé-Social Fribourg, le canton de Fribourg a décidé de ne pas se lancer dans un projet pilote dont les résultats n'influenceront pas ou peu la nouvelle ordonnance qui devrait entrer en vigueur en 2012. De plus, avec la mise en place des diverses mesures que sont le système dual pour les francophones, l'offre d'une formation raccourcie, le développement du projet de la validation des acquis, la poursuite de la formation complémentaire des aides-soignants et aides-soignantes et la volonté de rapatrier l'enseignement des apprenti-e-s alémaniques dans le canton, les conditions n'auraient pas été idéales pour conduire un tel projet. En effet, les institutions sont déjà mises à forte contribution dans ce changement de paradigme.

Par ailleurs, comme relevé précédemment, la formation d'aide-soignant ou aide-soignante de la Croix-Rouge suisse fait l'objet d'une prolongation cantonale jusqu'à l'introduction de la formation de deux ans avec attestation en 2012, permettant aux institutions du canton de poursuivre leur politique de formation en emploi. Cette prolongation est le fruit d'une demande de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées acceptée par la DICS, la DEE et la DSAS. L'enseignement professionnel a été confié à l'Ecole professionnelle santé-social, à Posieux. Les quelque 25 lauréats et lauréates de cette première volée ont reçu leur certificat Croix-Rouge suisse le 15 avril 2010.

La mise en œuvre de cette ordonnance santé-social menant à l'attestation fédérale professionnelle est prévue pour la rentrée 2012. L'enseignement sera offert à l'Ecole professionnelle santé-social, à Posieux, dans les deux langues, sous réserve d'effectifs suffisants. L'OrTra Santé-Social Fribourg est prête à s'engager dans le but de développer cette voie de formation dans les deux domaines d'activité. Dans ce contexte, il convient également de relever que l'engagement des représentants du monde du travail du canton de Fribourg est important, étant donné que son président est vice-président de la commission nationale de réforme qui met en place cette formation.

Les entreprises formatrices qui forment des assistants et assistantes en soins et santé communautaire et celles qui forment des assistants et assistantes socio-éducatifs – à l'exception des structures d'accueil de la petite enfance pour lesquelles l'OrTra nationale n'a pas souhaité intégrer ce projet – auront la possibilité de former des apprenti-e-s dans ce nouvel apprentissage pour lequel les exigences seront connues lors de la mise en consultation de l'ordonnance prévue dans le courant 2010.

6. *Paradoxalement au besoin croissant en personnel, il y a souvent un manque de places de formation dans les institutions médicales. Le canton de Fribourg est-il également confronté à ce dilemme? Si oui, quelles sont les mesures prises par le Conseil d'Etat pour répondre à ce problème? Quelles sont les mesures planifiées? Quelle est l'offre de places de formation pour les personnes germanophones?*

Situation actuelle

En ce qui concerne la formation professionnelle initiale, l'offre des places d'apprentissage est actuellement saturée. L'Ecole professionnelle santé-social a d'ailleurs alerté l'OrTra Santé-Social Fribourg lors de sa séance du mois de janvier 2010 sur le dilemme auquel elle est confrontée dans sa recherche de places de stages. En effet, les institutions sont grandement sollicitées avec des demandes des offices régionaux de placement, des personnes qui se réorientent, des stagiaires des écoles de culture générale, supérieures et des hautes écoles.

Au niveau HES, la collaboration avec les institutions sanitaires – notamment pour ce qui concerne les stages – est réglée par des conventions entre l'institution, la HEdS-FR et la HES-SO. Cette collaboration fonctionne bien et a permis de créer un réel partenariat, dans lequel les praticiens formateurs et praticiennes formatrices jouent un rôle clé. Il s'agit des professionnels engagés dans les institutions sanitaires qui encadrent les étudiants et étudiantes HES durant leurs stages. La formation de ces personnes et une partie de leur activité auprès des étudiants et étudiantes sont financées par la HES-SO via un fonds pour la formation pratique. Ces personnes interviennent également dans les cours et dans l'évaluation des étudiants et étudiantes (responsabilité partagée). Les périodes de stage sont déterminées par les responsables romands de la formation pratique selon le plan d'étude cadre pour les 3000 étudiants et étudiantes de la filière infirmière. La HEdS-FR organise également des stages dans les cantons germanophones de Berne et Zurich en particulier.

Prévisions à court terme

En raison de la mise en place du système de type dual, l'OrTra Santé-Social Fribourg, en collaboration avec l'Ecole professionnelle, a lancé une enquête auprès des institutions du canton. Il en ressort clairement que d'importants efforts, voire des mesures, doivent être réalisés pour permettre la création de nouvelles places d'apprentissage en système dual auprès des entreprises et institutions formatrices.

La DSAS a pris diverses mesures, par le subventionnement, pour encourager les institutions à former du personnel de santé. Actuellement, elle analyse la possibilité de contraindre toute institution, privée ou publique, subventionnée ou non, à s'investir dans la formation.

Fort de ce qui précède, le Conseil d'Etat conclut que certaines mesures ont déjà été mises en œuvre, d'une part, pour rendre attrayantes les professions du domaine de la santé – qui d'ailleurs le sont déjà –, en particulier le nouvel apprentissage d'assistant et assistante en soins et santé communautaire et la maturité spécialisée orientation santé, et, d'autre part, pour développer les offres de formation, de places d'apprentissage et de stage, dans le but de pallier la pénurie de personnel soignant, ce qui est un souci permanent du Conseil d'Etat.

Cependant, d'autres mesures existent et méritent d'être étudiées pour, le cas échéant, être mises sur pied. En outre, toutes les mesures doivent être planifiées dans le temps et coordonnées entre elles. C'est ce que va permettre le plan d'actions que le groupe de travail mandaté par les trois Directions du Conseil d'Etat plus particulièrement concernées (DICS, DEE, DSAS) doit élaborer sur la base d'une étude préalable du besoin propre au canton de Fribourg.

Fribourg, le 21 juin 2010